

REGLEMENT DU JEU SUR RFM
« JEU SMS »
Saison 2024/2025
ADDITIF°26

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 30 juin 2025 à 6h01 au 22 aout 2025 à 18h30.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

Support : 7 39 16 (3 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

Code : RFM

Pendant toute la Période de jeu, **à chaque top animateur** les auditeurs pourront s'inscrire **pendant 10 (dix) minutes** en envoyant le code **RFM** par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) puis en répondant correctement à la question posée (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile). Si le participant répond correctement à la question, celui-ci est alors invité à envoyer ses Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Le nombre maximum de participations autorisées par jour et par participant est de 3 (trois) participations auxquelles peut s'ajouter 1 (une) participation « bonus » visant à multiplier leur participation.

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

Pendant la Période de jeu, **8 (huit) gagnants** seront tirés au sort parmi les participants inscrits au moment du tirage au sort (remise à zéro des inscriptions après chaque tirage au sort) :

- **Le 04/07/2025** (1 gagnant) : tirage au sort à 8h30 ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre 8h35 et 9h00.
- **Le 11/07/2025** (1 gagnant) : tirage au sort à 8h30 ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre 8h35 et 9h00.
- **Le 18/07/2025** (1 gagnant) : tirage au sort à 8h30 ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre 8h35 et 9h00.
- **Le 25/07/2025** (1 gagnant) : tirage au sort à 8h30 ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre 8h35 et 9h00.
- **Le 01/08/2025** (1 gagnant) : tirage au sort à 8h30 ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre 8h35 et 9h00.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

- **Le 08/08/2025** (1 gagnant) : tirage au sort à 8h30 ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre 8h35 et 9h00.
- **Le 15/08/2025** (1 gagnant) : tirage au sort à 8h30 ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre 8h35 et 9h00.
- **Le 22/08/2025** (1 gagnant) : tirage au sort à 8h30 ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre 8h35 et 9h00.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

- **8 lots « 1 chèque bancaire » d'un montant de 2500** (deux mille cinq cents) euros.

Le gagnant devra être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.